



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS MUNICIPAUX 2021-2025 – RÉVISÉ SANS MODIFICATION**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Robert a adopté le règlement #419-2022 intitulé

*« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX 2021-2025 –
RÉVISÉ SANS MODIFICATION ».*

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Robert, ce 10 février 2022.

Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière-trésorière